Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20251217-2025129-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 Décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine (arrivée point 2025-130) - adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, M. LE SOURD Guénaël à M. LE CORF Henri

Absents : M. CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 129 – Fixation tarifs 2026

Mme le Maire rappelle que, pour conserver une marge des manœuvre financière, les élus se sont engagés, depuis 3 ans, dans une politique tarifaire dynamique en les revalorisant annuellement. Dans cette logique, il devrait être proposé de revisiter ceux des locations de salle mais, compte tenu des travaux actuels entrainant une offre de salles réduite, elle propose, en accord avec la position du bureau municipal, de reporter cette revalorisation, mais aussi celles des concessions au cimetière, à 2027. L'année 2026 permetta ainsi un travail plus global quant aux propositions tarifaires afin d'y intégrer les nouvelles possibilités offertes par Industechnic.
Dès lors, elle demande au Conseil de se prononcer sur la question.
Sur suggestion de Mmes Joséphine RIBAULT et Eliane PERRON, il conviendra d'effectuer que la commission travaille sur ce point en février-mars, pour voter ces tarifs en juillet et ainsi permettre une information des associations et personnes désireuses de louer les salles.

Le Conseil, après en avoir échangé et à l'unanimité

DECIDE de maintenir, pour 2026, les tarifs de location des salles, prévus par délibération en date du 18 décembre 2024, ainsi que ceux pour les concessions funéraires (délibération du 10 mai 2023).

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 6 Janvier 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 24 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance

Créé avec OfficeSuite